



Les convocations ne sont pas parties pour le CNESER d'installation prévu le 15 juillet 2015, des problèmes de quorum vont se poser maintenant puisque les nouveaux membres vont rencontrer des difficultés pour leurs déplacements et l'hôtel. Mme Bonnafous ne comprend pas pourquoi les convocations n'ont pas été envoyées. Elle remercie les membres du CNESER pour les 3 années passées avec elle. Un buffet est prévu pour le déjeuner.

• Création de l'Université de Grenoble

Une fusion pensée depuis de nombreuses années. Quasiment pas de recouvrements disciplinaires. Volonté de ne pas toucher au fonctionnement des composantes actuelles. Les 3 universités sont déjà localisées au même endroit. Grâce à un levier : le projet Idex. Taille : 45000 étudiants, budget : 480 millions d'euros dont 370 de masse salariale. Le deuxième employeur du département : 5 500 personnels (3000 EC, 2500 Biatss).

Enjeux : une pluridisciplinarité, un renforcement des SHS (les forces SHS ne sont pas suffisamment développées à Grenoble, pas d'UMR SHS) et un décloisonnement des disciplines (favoriser l'interdisciplinarité sans réduire les SHS à un supplément d'âme pour les Sciences dures et technologiques).

Subsidiarité au profit des UFR, instituts et unités de recherche.

Renforcement du lien formation/recherche.

Au niveau pédagogique, favoriser la pluri et la transdisciplinarité ; favoriser les mises en place de passerelles.

Au niveau recherche, les 6 pôles pluridisciplinaires doivent juste favoriser les projets inter-équipes.

Au niveau de la politique sociale : harmoniser les conditions de travail, réduire la précarité, favoriser la mobilité.

Mise en œuvre :

une fusion en 18 mois avec naissance au 1er janvier 2016

Référence à des statuts existants toilettés relativement à la loi

Au niveau institutionnel :

- Dissocier les présidences de l'Univ et du CAC (prévu par le code de l'éducation) en y ajoutant un équilibre disciplinaire entre les 2 Pdts.
- pour le CA, il comportera le maximum de membres (36)
- pour les élections, la diversité disciplinaire doit apparaître sur les 4 premiers de liste puis les 4 suivants afin de garantir un CA pluridisciplinaire

Résultat des votes CT et CA

SNESUP : le nom de la COMUE... pas très lisible, comment améliorer la précarité, peu de réflexions sur le cœur de métier.

Demande de développer à propos des UFR.

Un calendrier plus que serré !

Les statuts ont-ils été discutés avec les personnels ?

UNEF : contente car étudiants bien représentés, une offre de formation positive, sur les droits étudiants, pas de garantie que cela se fasse par le haut.

Réponse :

A terme, pas de volonté de garder la COMUE et l'Université mais une seule entité ; il fallait trouver un nom différent pour chaque entité.

Concernant les contractuels enseignants 658 H avant la fusion, souhait de passer à 384 H après la fusion, la diminution est progressive car il faut que cela soit soutenable par établissement.

Pas de fusions forcées de composantes, seulement un rapprochement de deux composantes : urbanisme et géographie déjà initié avant la fusion. En fait des fusions ont eu lieu avant et l'Université compte une 20aine de composantes.

Les statuts seront soumis aux CA actuels.

Plus de marges de manœuvres avec la fusion : des gains énormes pour la téléphonie, le nettoyage, etc.

Vote : décret Université de Grenoble-Alpes

contre : 8

abstention : 3

refus de vote : 0

pour : 12 (dont UNSA notamment car les élus CT de Grenoble ont voté pour).

Le grade licence : des manipulateurs...qui ont des diplômes d'état (sur 3 années). Implication des universités dans l'offre de formation (avis fav du conseil de l'éducation et fav du conseil des formations paramédicales.

CPU : impossible qu'un lycée puisse délivrer un grade ; la négociation n'est pas encore suivi son terme, la participation des Pour les IFSI (IFSI), proportion

Il n'est pas admissible, que le grade soit affecté

l'UNSA, le SGEN, le SNESUP s'associent à cette demande ;

Réponse : Les conventions mises en place lorsque les acteurs sur place se sont concertés pour le moment 40% de conventions signées (cela concerne 46 établissements), d'autres sont sur le point d'être signées.

Des lycées actuellement donnent le grade, bien qu'il n'y ai pas de convention. Les deux formations en question n'ont pas un traitement équitable.

CPU demande un amendement (article 1) que seuls les établissements qui auront signé

la convention avec l'Université pourront avoir le grade et pas les autres, et précisant dans quelles conditions (comme pour les IFSI).

refus de vote (14 SP) sur les 3 textes initiaux
favorable (14 SP) sur les 3 textes amendés cf. au dessus.

Textes sur le 3ème texte : intégrer dans les vagues des formations de 3ème cycle.
Pour (14 SP, 9 CSP)

Second cycle avec le stage : avant les stages étaient couverts pour des crédits états, pour plus de clarté, l'ensemble des crédits sera couvert par l'assurance maladie ARS fera une convention avec CHU et UFR.

Pourquoi les pharmaciens ne sont pas rémunérés. Les étudiants stagiaires voudraient une meilleure rémunération... il faudrait aligner

Les conditions des maîtres de stage, (1an au lieu de 2ans), maître de stage que d'un an.

Masseur, kiné : passage de 3 ans à 4ans de formations
déjà fait l'objet d'un arrêté pour les admissions à la formation
2 cycles de 2 années chacun.
6 stages de prévu, des compensations prévues entre unités optionnelles, les autres non.

SNESUP : la lisibilité n'est pas encore acquise
les articles précisent la compensation, pourquoi pas plus de liberté pédagogique
FAGE : les 60 premiers crédits donnent l'impression d'être non utilisés et qu'en est-il du grade de master ? Cela aurait permis d'être un diplôme au RNCP, là c'est un diplôme niveau 2.
le jury final non présidé par le Pdt d'établissement, alors qu'il préside les niveaux intermédiaires.

Motion UNEF : pb d'élection à Nice pour la COMUE, des contraintes, le pb des votes par correspondance en cette période, demande : report du scrutin vers mi-septembre + le couplage des listes ens-étudiants

SNESUP : bcp de pb d'information, pb d'illégalité, il faut un contrôle de la légalité
Rép. : le ministère ne peut suspendre un scrutin mais si les dispositions statutaires ne sont pas légales alors il faut faire des recours au TA. Le ministère va quand même se renseigner pour savoir ce qu'il en est.

UNEF : pb le règlement intérieur est très flou d'où l'acceptation du recteur

Rép. : y a t-il eu échange avec la pdce de la COMUE

UNEF FSU non ils ne répondent pas. Un vote un 21 juillet pose un pb de démocratie...

HORS VAGUE



CNESER du 7 juillet 2015

SNESUP : Etonné qu'il n'y ait aucun diplôme pour Paris 10.
qu'est-ce que cela signifie qu'une formation soit portée pour une COMUE avec un intitulé dérogatoire.

L'offre de master de l'ENSAM a un an de retard.

Pour Paris 8, réticences du SNESUP pour le portage par la COMUE (vote différé dans l'attente de la venue de la Pdte de PARIS 8)

Cnam convention avec la CPU
ENSAM unanimité pour
L,LP, M hors vague (22 pour)

une prépa à la prépa des gdes écoles, dispensée par lycée parisien Henri IV
2011 ds dispositif d'excellence, des équipes mixtes émergent, projet une formation pour les boursiers en priorité, qui soit pluridisciplinaire :
maintenant c'est un cycle sur 3 ans, qui a de plus en plus de le CPES un mélange de différentes catégories sociales (75 places pour 800 demandes).
Sciences, Humanité, SES, demande du grade de licence
débouchés : master, sc. po, Cnam etc.
focus sur le français et l'expression + formation par la recherche (stages en labo...)
de l'histoire de l'art pour tous (220 ECTS) 42% d'étudiants boursiers ; la proportion des filles en sc. plus élevée que dans les classes prépa classiques.

SNESUP : ce cycle est intéressant mais pourquoi avoir choisi un grade, lorsqu'ici le diplôme de licence fonctionnait très bien ! Le LMD est là pour simplifier et cela va à l'encontre... 900 H de cours, 2 x plus qu'à l'université.

CFDT : idem, + remarques : pour nous il ne faut pas que cette formation est le grade. Ici cette formation concurrence directement les formations universitaires.

Donc tout ceci est très opaque.

UNEF : va dans le même sens, cette formation n'est pas innovante, d'ailleurs ici il y a de la sélection, une nième filière d'élite. Un cursus qui alimente les formations à 2 vitesses.

Très peu d'élus dans les conseils, etc.

Réponse : au vu du projet, les licences classiques ne permettent pas ce type de formation. Il n'y a pas de tromperie, ce cycle n'est pas une licence puisqu'il est sélectif. Focus sur les apports de cette formation sur les étudiants boursiers. Le coût d'entrée : entre licence et classe prépa. C'est un objet hybride, certes et c'est un choix assumé.

4 pour
18 contre

Dauphine
demande du délivrance du grade licence pour 6 diplômes de premiers cycles.
VP CEVU de Dauphine
Régler les problèmes de Licences suspendues. Demande du grade pour ces diplômes.



CNESER du 7 juillet 2015

SNESUP : choix de grade pour contourner la réglementation

ici on nous en remet une couche, donc volonté que Paris-Dauphine redevienne une université, et e, et tout ceci génère une concurrence déloyale vis-à-vis des formations universitaires, des frais d'inscription (530 euros), en plus l'existence de certificats qui sont payants en plus.

Votes :

18 pour

3 contre que ce soit des diplômes nationaux de licence et que le site web redevienne honnête.

UNEF : Pas de logique à accorder le grade à une formation qui devrait être une licence.

La non

1 abstention

ENIM : 1000 étudiants, 74 EC et 68 BIATSS, Ecole qui délivre des diplômes d'ingénieur, et aussi des masters.

SNESUP : sur le site : des masters (+6) est-ce que l'ENIM concernant les masters spécialisés, opposé

PDE pas pour, car crainte des étudiants de perdre leur association

SNESUP explication de vote (vote pour mais sans prendre en compte que l'UL est un grand établissement, avec le désir qu'il redevienne une université).

Taux d'insertion 98% à mois ; une volonté de mutualiser les moyens et les ressources humaines.

SP : 8 pour, 1 contre, 2 abstentions

CSP : 7 pour, 0 contre, 1 abstention

Paris 8

Harmonisation

V.S.D.